PROGRAMME DE FORMATION

Formation santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) des membres du CSE

Premier mandat · 5 jours (35 heures)

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- se repérer dans le cadre réglementaire de la santé et de la sécurité au travail ;
- connaître le rôle, les droits, les obligations et les moyens du CSE, ainsi que les protections dont bénéficient ses membres ;
- identifier les acteurs de la prévention et savoir les mobiliser ;
- comprendre la démarche de prévention et y situer le CSE, de l'évaluation des risques à l'enquête après accident ;
- repérer les risques psychosociaux, le harcèlement et les conduites addictives, et savoir comment agir ;
- adapter son action en santé, sécurité et conditions de travail à la réalité de son entreprise et de son secteur d'activité ;
- élaborer le plan de travail du CSE pour le mandat.

Programme

1. **Le CSE et ses moyens d'agir :** rôle et fonctionnement du CSE, place de la CSSCT, heures de délégation, réunions, recours à l'expertise, protection des élus.
2. **Responsabilités et acteurs de la prévention :** obligation de sécurité de l'employeur, faute inexcusable, principes généraux de prévention, acteurs internes et externes.
3. **Repérer et évaluer les risques :** accidents du travail et maladies professionnelles, document unique, inspections à partir du travail réel.
4. **Analyser et réagir :** enquête après accident (arbre des causes), situations sensibles, droits d'alerte et de retrait.
5. **Le plan d'action du mandat :** fixer les priorités du CSE et organiser leur suivi.

En pratique

Durée
5 jours (35 heures).

Public
Membres titulaires et suppléants du CSE, membres de la CSSCT, référent harcèlement désigné par le CSE.

Prérequis
Être membre du CSE, titulaire ou suppléant.

Modalités
Intra-entreprise, dans vos locaux ou à distance, partout en France.

Délai d'accès
Défini avec vous selon vos contraintes, et précisé dans la proposition.

Tarif
Sur devis.

Financement
À la charge de l'employeur ; prise en charge possible par l'OPCO dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Accessibilité
Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contactez-moi en amont pour étudier les adaptations nécessaires.

Méthodes et évaluation

Méthodes : Apports structurés, échanges à partir des situations vécues par les élus, cas pratiques tirés de votre entreprise et anonymisés, travaux en sous-groupes, visite de terrain lorsque c'est possible. Un support est remis à chaque participant.

Évaluation : Positionnement en début de formation, évaluation des acquis en fin de formation, questionnaire de satisfaction. Attestation de fin de formation. Formation non certifiante.

Contact Loïc Blanchard · 07 65 74 58 58 · loic@eole-prevention.fr · eole-prevention.fr

ÉOLE Prévention est une activité portée par Odyssée Création, coopérative d'activité et d'emploi certifiée Qualiopi au titre des actions de formation.

Enregistré sous le numéro 24 41 00924 41. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Programme, version de novembre 2026.